Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–05-26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN.

AFFAIRES GENERALES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026 - APPROBATION

Afin d'assurer l'information du public, le Code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de Pleudihen-sur-Rance et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, sauf 2 voix contre (Mme ROQUES et M. GOUBLY),

ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2026, ci-après,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par l'abrégué imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL *DU 23 AVRIL 2026*

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en salle d'honneur de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire de Pleudihen-sur-Rance.

Date de l'envoi de la convocation : 17 avril 2026

PRESENTS :

AUBRY Solène, BARDIN Chloé, BLIN-VEAUDELET Christelle, BOIXIERE David, DURNERIN Laurent, GOUBLY Nicolas, GUICHARD Vivien, GUINARD Jérôme, HULAUD Jean-François, LEMARCHAND Christelle, LEROUX Marie-Pierre, MARIE Jean-Claude, MEHEUST Véronique, OGER Bernard, PALAHNIUK Don-Dee, PERCHE Julien, PRIE Nathalie, ROQUES Bénédicte, VANNOOTE Dominique, VAUDELET Azéline.

ABSENTS :

- Mme Aurélie FURET donne pouvoir à Mme Véronique MEHEUST
- M. Didier JUIN donne pouvoir à M. Jean-François HULAUD
- Mme Françoise VAN DIEN donne pouvoir à Mme Christelle LEMARCHAND

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Vivien GUICHARD

ORDRE DU JOUR

1. *Affaires générales – Compte-rendu du Conseil municipal du 5 mars 2026 – Approbation*
2. *Affaires générales – Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026 – Approbation*
3. *Affaires générales – Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2026 – Approbation*
4. *Affaires générales – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil*
5. *Finances – Compte Financier Unique 2025*
6. *Finances – Affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026*
7. *Finances – Budget primitif 2026*
8. *Finances – Taux de fiscalité 2026*
9. *Finances – Commission d'Appel d'Offres : constitution*
10. *Travaux – Aménagement rue de Dinan : travaux de création d'une cellule commerciale au 20, rue de Dinan (ce point ne fait pas l'objet d'une délibération)*
11. *Finances – Acquisition d'un robot-tonte*
12. *Finances – Commission communale des impôts directs – Propositions de membres (report au prochain Conseil municipal)*
13. *Affaires générales – Désignation des membres du comité syndical du SIVOM Le Rocher des 3 Communes*
14. *Affaires générales – Désignation d'un correspondant incendie et secours*

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Délibération n°2026-04-14

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil municipal du 5 mars 2026.

Délibération n°2026-04-15

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Affaires générales
Procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026 - Approbation

Afin d'assurer l'information du public, le Code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de Pleudihen-sur-Rance et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal du 20 mars 2026, ci-après,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Délibération n°2026-04-16

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Affaires générales
Procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2026 - Approbation

Afin d'assurer l'information du public, le Code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés et du secrétaire de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de Pleudihen-sur-Rance et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-15,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

ARRETE le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2026, ci-après,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°2026-04-17

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Affaires générales
Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil

L'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.
VU la délibération n° 2026-03-09 du 26 mars 2026, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après information,
Le Conseil municipal prend acte des décision prises par le Maire :

Reprises d'alignement :

- **Arrêté du 8 avril 2026 pour fixer un alignement aux Rouchiviers,**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

- **Arrêté du 13 avril 2026 pour fixer un alignement aux Rouchiviers**

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Délibération n°2026-04-18

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Finances
Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire confie la présidence à M. Jean-François HULAUD, Premier adjoint, et quitte la salle.

Monsieur Bernard OGER, Adjoint aux Finances et Affaires générales, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2025. Il s'agit de la reddition des comptes du budget primitif arrêté le 27 mars 2025 et modifié par décisions modificatives, le 4 septembre et le 18 décembre 2025.
Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

		Investissement	**Fonctionnement**
Recettes	Prévision budgétaire totale	2.854.543,67 €	2.656.193,73 €
	Recettes réalisées	923.613,46 €	2.702.104,65 €
	Restes à réaliser	1.549.132,56 €	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2.712.051,93 €	2.656.193,73 €
	Dépenses réalisées	927.322,62 €	2.285.929,49 €
	Restes à réaliser	1.720.657,61 €	
Solde des réalisations de l'exercice		-3.709,16 €	416.175,16 €
Résultats antérieurs reportés		-142.491,74 €	0,00 €
Solde ou résultat de clôture		-146.200,90 €	416.175,16 €
Différences entre les restes à réaliser		-171.525,05 €	
Résultat cumulé		-317.725,95 €	416.175,16 €

Soit un résultat de clôture de 98.449,21 €

Teneur des discussions :

- *M. GOUBLY indique que Mme ROQUES et lui-même s'abstiendront sur le vote de ce CFU dans la mesure où ils n'étaient pas élus lors de l'exercice précédent.*

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2026,

CONSIDERANT la présentation de M. OGER et la maquette envoyée à tous les membres,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents moins deux abstentions (Mme ROQUES et M. GOUBLY),

DONNE ACTE de la présentation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal,

ARRETE, pour l'année 2026, le CFU du budget principal, avec un résultat de l'exercice à +412.466,00€, un résultat cumulé de +269.974,26€, un solde des restes à réaliser à -171.525,05€ et un résultat de clôture à +98.449,21€.

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Résultat 2024 affecté en 2025	
Fonctionnement	0,00
Investissement	-142.491,74
Résultat exercice antérieur	**-142.491,74**
Résultat exercice 2025	
Fonctionnement	416.175,16
Investissement	-3.709,16
Résultat courant	**412.466,00**
Résultat 2025 après affectation du résultat 2024	
Fonctionnement	416.175,16
Investissement	-146.200,90
Résultat exercice	**269.974,26**
Restes à réaliser 2025 (reports 2026)	
Investissement	-171.525,05
Résultat cumulé 2025	**98.449,21**

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Chapitre	Recettes de fonctionnement	CFU 2024	Budget global 2025	CFU 2025	Taux réalisation (CFU / BG)	Taux évolution CFU/CFU
013	Atténuations de charges	16.206	4.000	17.792	444,81%	9,78%
70	Produits des services	369.224	334.406	367.448	109,88%	-0,48%
73	Impôts et taxes	138.802	188.199	193.999	103,08%	39,77%
731	Fiscalité locale	1.060.800	1.042.028	1.025.325	98,35%	-3,39%
74	Dotations et subventions	956.477	933.073	934.351	100,14%	-2,31%
75	Autres produits de gestion courante	46.215	136.000	144.056	105,92%	211,70%
76	Produits financiers	9,60	0,00	9,30		-3,12%
77	Produits exceptionnels	500	18.487	19.122	103,43%	3724,42%
042	Opérations d'ordre entre sections	11.759	0,00	0,00		-100,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté		0,00			
Total		**2.599.995**	**2.656.193**	**2.702.104**	**101,71%**	**3,91%**

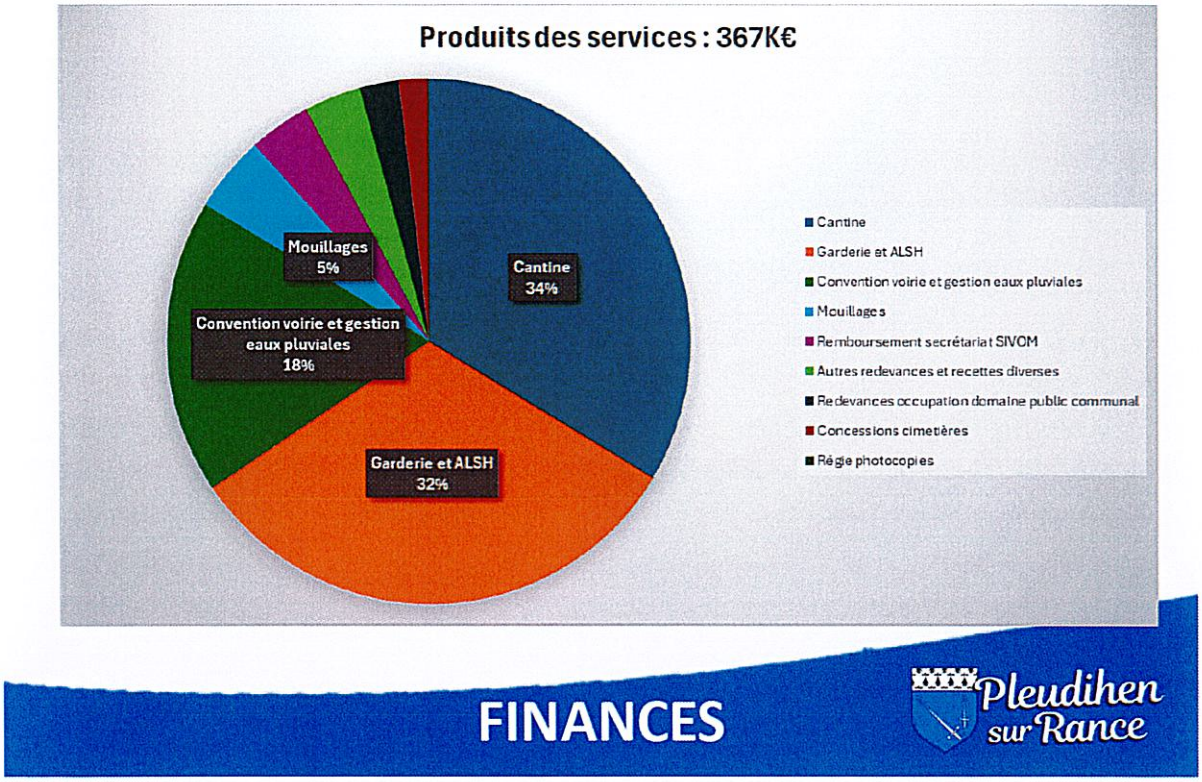
FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

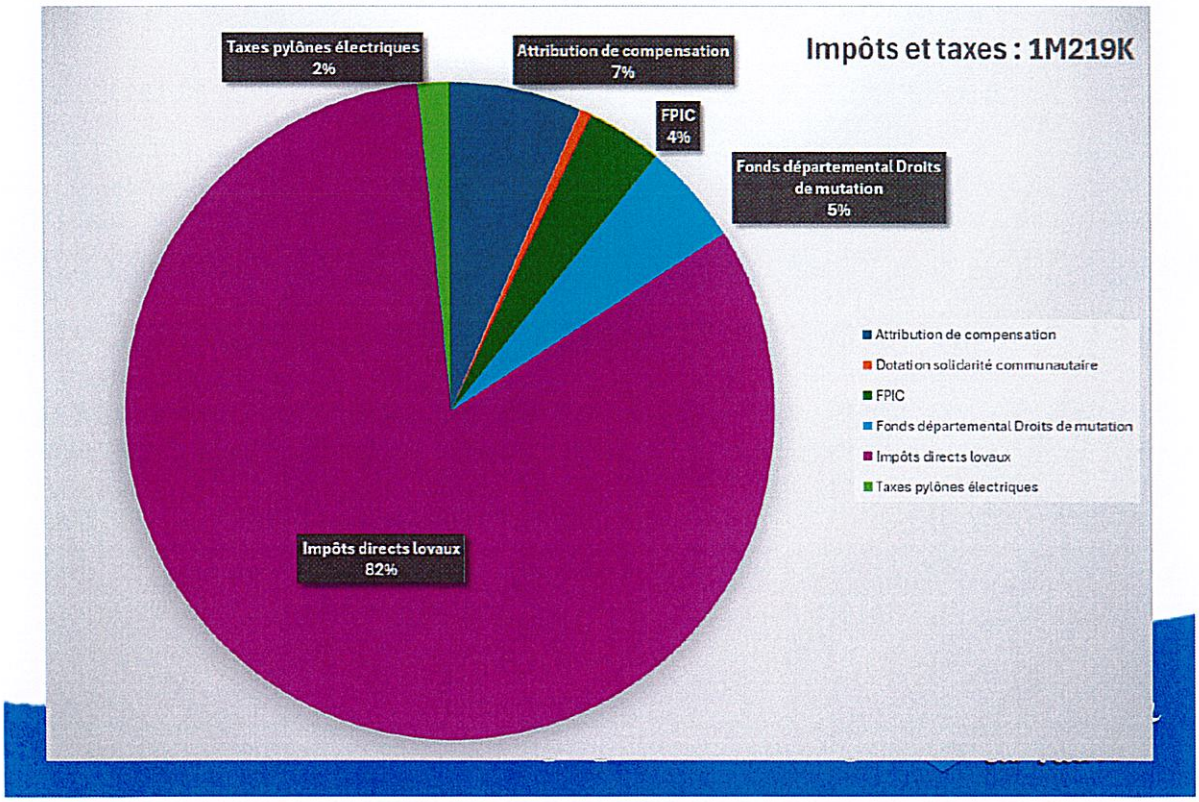
Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

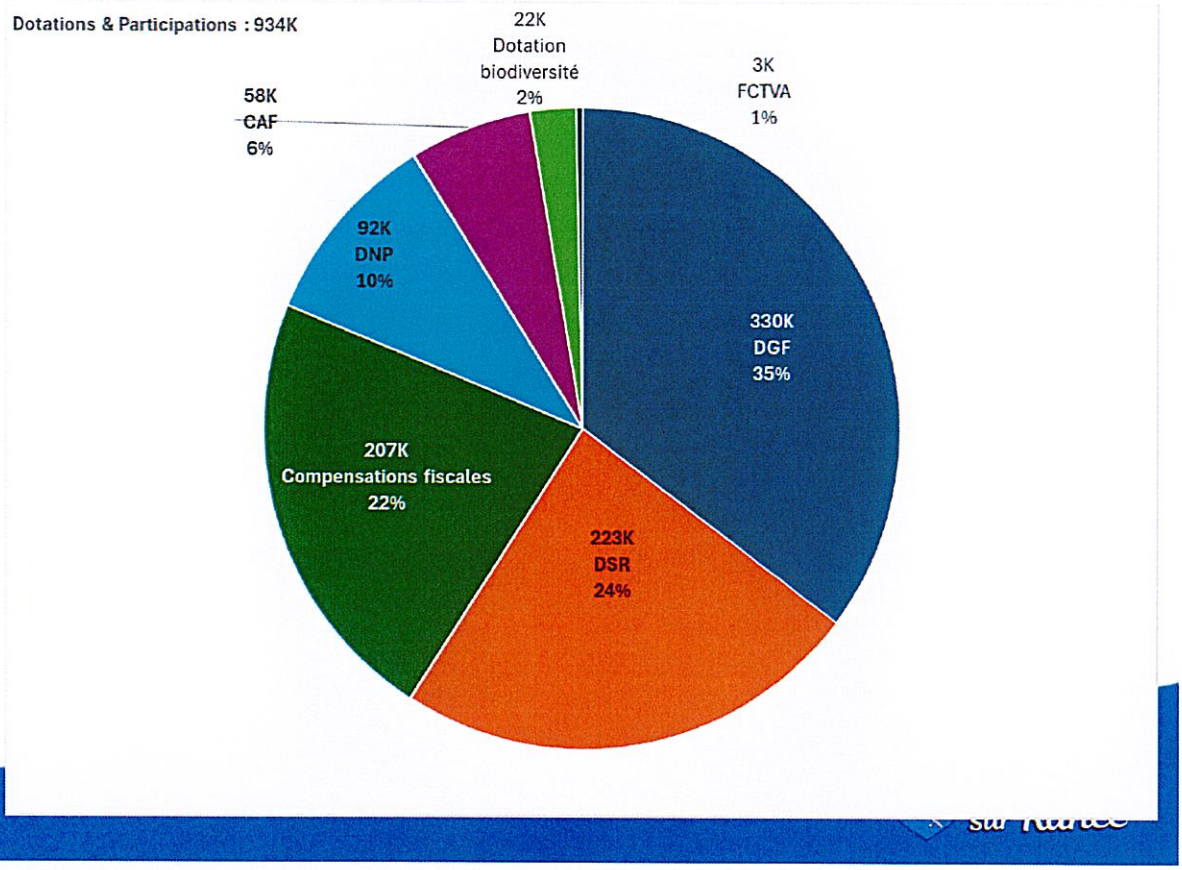


Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE



Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	CFU 2024	Budget global 2025	CFU 2025	Taux de réalisation (CFU / BG)	Taux d'évolution CFU/CFU
011	Charges à caractère général	742.523	821.593	787.626	95,86%	6,07%
012	Charges de personnel	935.870	1.132.007	1.073.918	94,87%	14,75%
014	Atténuations de produits	39.655	102.127	101.871	99,75%	156,89%
65	Autres charges de gestion courante	247.535	276.200	257.013	93,05%	3,83%
66	Charges financières	61.689	54.000	51.474	95,32%	-16,56%
67	Charges spécifiques	5.058	1.000	100,00	10,00%	-98,02%
68	Dotations pour provisions semi-budgétaires	293,21	335,01	0,00		-100,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	25.530	21.417	13.925		-45,45%
023	Autofinancement prévisionnel		247.512			
002	Excédent de fonctionnement reporté		0,00			
Total		**2.058.155**	**2.656.193**	**2.285.929**	**86,06%**	**11,07%**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget global 2025	CFU 2025	Taux de réalisation (CFU / BG)	Reports 2026
001	Solde d'exécution reporté	142.491			
16	Emprunts	300.000	288.699	96,23%	
20	Immobilisations incorporelles	54.033	6.960	12,88%	48.083
204	Subventions d'équipement versées	95.906	48.433	50,50%	
21	Immobilisations corporelles	649.773	473.797	72,92%	171.369
23	Immobilisations en cours	1.611.338	108.432	6,73%	1.501.205
27	Autres immobilisations financières	1.000,00	1.000	100,00%	
Total		**2.854.543**	**927.322**	**32,49%**	**1.720.657**

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Opérations	Montants exprimés en €		
	Budget total 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
Achat d'équipements divers	14.373,36	12.451,81	1.921,55
Cantine	7.000,00	0,00	7.000,00
Eglise	5.494,86	0,00	5.494,86
Signalisation/Illuminations	3.739,90	2.405,91	1.333,99
Voirie	25.000,00	22.765,93	2.234,07
Eclairage public	29.983,83	0,00	0,00
Aménagements urbains	14.615,61	12.955,20	1.660,41
Cimetière	8.720,00	4.530,00	4.190,00
Ecole communale	31.238,98	30.979,42	0,00
Réserves foncières	15.000,00	4.000,00	11.000,00
Travaux bâtiments communaux	27.845,76	21.245,86	6.599,90

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Opérations	Montants exprimés en €		
	Budget total 2025	Réalisé 2025	Restes à réaliser
Matériel de voirie	5.046,10	4.839,83	0,00
Matériel roulant	3.170,00	2.523,60	646,40
Ateliers techniques	1.245.513,30	6.235,20	1.239.278,10
Caserne	50.000,00	32.510,34	0,00
Aménagement rue de Dinan	372.690,23	10.810,50	361.879,73
Locaux Palet-Pétanque	65.000,00	3.300,00	65.000,00
Patrimoine (porche de La Chapelle)	30.000,00	25.168,38	0,00
Sacré Cœur - ALSH	450.000,00	440.493,95	9.506,05
Maison de santé	2.000,00	407,45	1.592,55
Autres immobilisations	2.320,00	1.000,00	1.320,00
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025	**2.408.751,93**	**638.623,38**	**1.720.657,61**

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Chap.	Recettes d'investissement	Budget global 2025	CFU 2025	Taux de réalisation (CFU / BG)	Reports 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	247.512			
024	Produits des cessions d'immobilisations	80.000	0,00	0,00%	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21.417	13.925	65,02%	
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	91.750	82.817	90,26%	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	680.437	680.437	100,00%	
13	Subventions d'investissement	1.036.890	146.433	14,12%	852.597
16	Emprunts et dettes assimilés	696.535	0,00	0,00%	696.535
Total		**2.854.543**	**923.613**	**32,36%**	**1.549.132**

FINANCES
Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

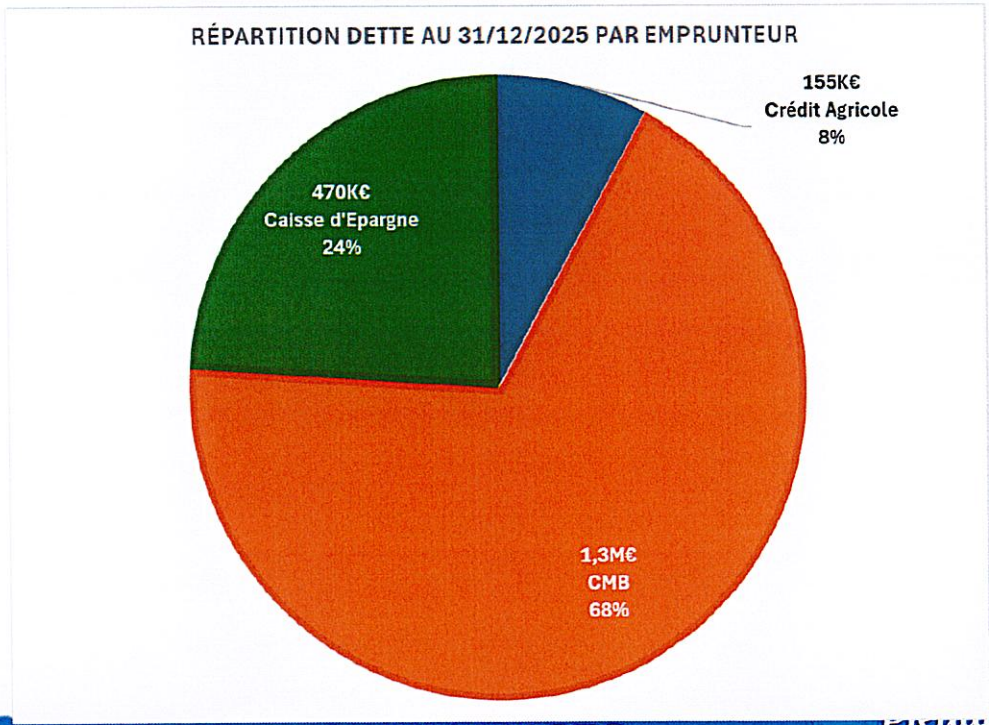
ETAT DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2025

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



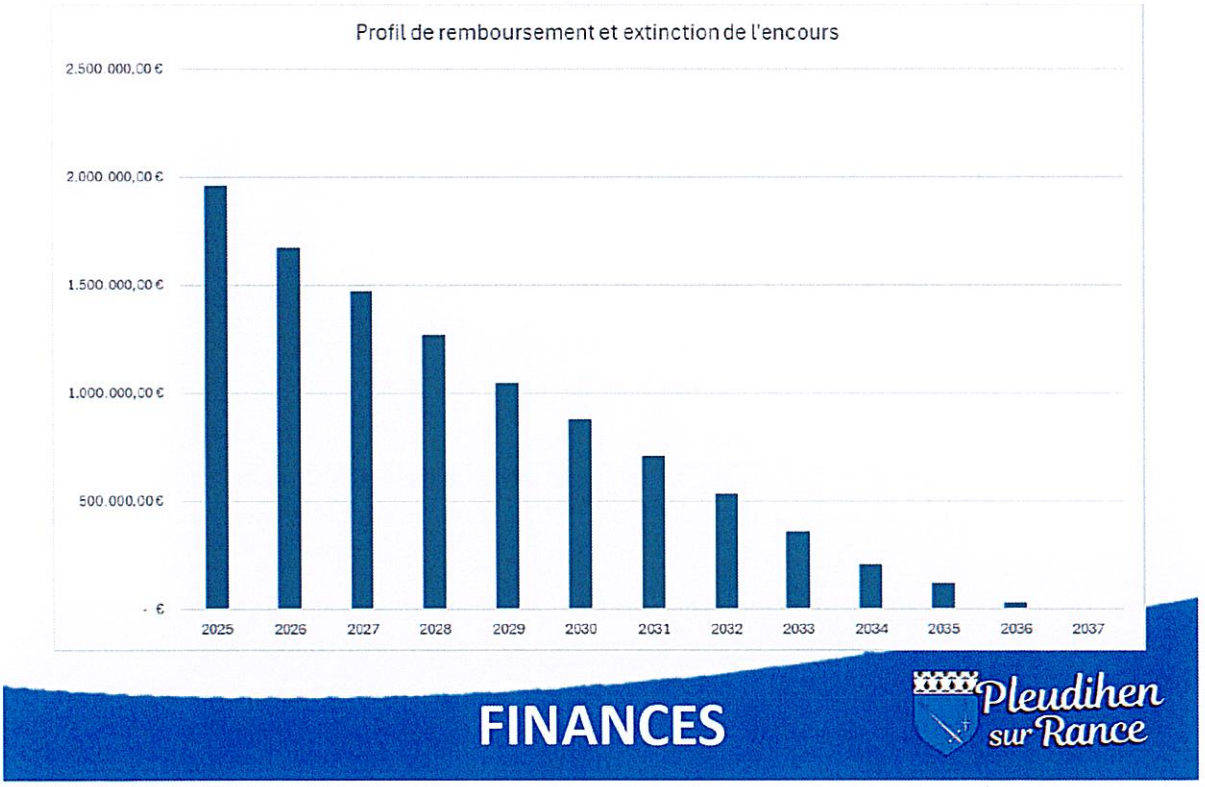
FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 5

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



Délibération n°2026-04-19

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Finances
Affectation du résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026

M. le Maire revient dans la salle et M. HULAUD lui redonne la présidence.

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

CONSIDERANT que le besoin de financement pour 2026 est de 317.725,95€,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du budget principal pour 2025 est de 416.175,16€,

VU l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2026,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'inscrire la totalité du résultat 2025 au compte 1068 (recettes d'investissement) du budget primitif 2026 du budget principal, soit 416.175,16€,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°2026-04-20

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Finances
Budget primitif 2026

Monsieur Bernard OGER, Adjoint aux Finances et Affaires générales, présente le projet de budget primitif 2026, étudié par la Commission Finances, le 16 avril 2026.

Ce projet s''équilibre, par section, en dépenses et recettes de la manière suivante :

- **Investissement : 3.162.285,54 €**
- **Fonctionnement : 2.587.521,00 €**

Soit un total de 5.749.806,54 €.

Teneur des discussions :

- *M. GOUBLY souhaite savoir pourquoi les recettes fiscales sont en augmentation alors que les taux n'ont pas augmenté. M. le Maire lui indique que la Commune n'a certes pas augmenté ses taux depuis 2023, mais que l'indexation des bases est une mesure votée par le Parlement, calquée sur l'inflation.*
- *M. GUICHARD souhaite savoir comment la Commune peut faire face aux baisses de dotations de l'Etat, malgré des dépenses contraintes de plus en plus importantes. M. le Maire et M. OGER confirment alors que la seule manière de faire, sans augmenter l'imposition locale, est de maîtriser les dépenses de fonctionnement.*
- *En raison de l'inscription au budget d'une somme de 100.000€ pour le rachat à l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPF), M. le Maire rappelle l'historique de l'opération du 13-15 place de l'Eglise. Ce bâtiment a été acheté par l'EPF à Mme PRIE en 2019, pour le compte de la Commune. Le portage financier de cette opération était limité à 7 années, comme indiqué dans la convention signée à l'époque. L'EPF a donné l'usufruit du rez-de-chaussée à la Commune qui a fait des travaux pour l'aménagement de deux cellules commerciales en front de rue et un espace de restauration dans l'ancien laboratoire de la boucherie. Ces travaux ont été subventionnés dans le cadre du plan de relance du Département et les locaux commerciaux ont été mis en location à des commerçants. De plus, l'EPF a cédé les étages du bâtiment à l'office HLM La Rance qui a construit trois logements sociaux. La somme inscrite en 2026 permettra à la Commune de racheter l'ensemble du bâtiment valorisé.*

CONSIDERANT l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2026,

CONSIDERANT la présentation, la maquette adressée aux conseillers et la note de synthèse explicative,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents moins deux abstentions (Mme ROQUES et M. GOUBLY),

APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal ;

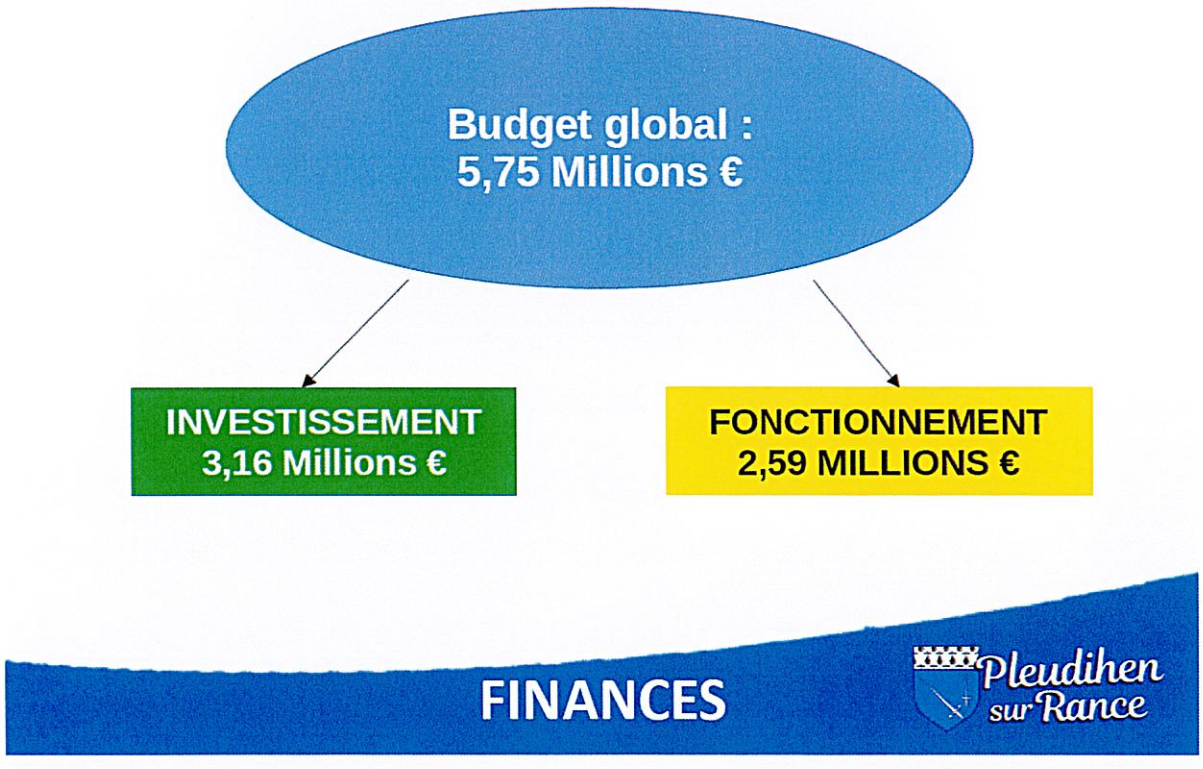
DONNE DÉLÉGATION au Maire, en tant que de besoin, pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédits qui s'avérerait nécessaire.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026



Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
2,59 MILLIONS €

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
850,5K€

Charges à caractère général – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Charges	823	850,5	+ 27,5	+ 3,33 %

- Une augmentation de certains fluides est anticipée, mais la hausse du prix de l'eau aura un impact limité en raison du paiement du 1er semestre sur 2025.
- Le budget des prestations du SIVOM est augmenté de 10K€ compte tenu du fait que l'équipe est au complet.
- Les budgets d'acquisition d'alimentation, de fournitures scolaires et de livres pour la bibliothèque sont sanctuarisés.

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

MASSE SALARIALE

1,1 M

Charges de personnel – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Charges de personnel	1.132	1.101	-31	- 2,67 %

- Une seule cotisation pour l'assurance statutaire du personnel (contrairement à 2025 qui prenait en compte le reliquat de 2024).
- Pas de création de poste prévue cette année.
- Un départ en retraite remplacé avec un seul mois de tuilage.
- Augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL (cotisation retraite des agents titulaires).

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

55,6 K

Atténuations de produits – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Atténuations de produits	53	55	+ 2	+ 0,92 %

- Rattrapage du retard en termes de reversement du produit de la TF des zones économiques à Dinan Agglo effectué en 2025
- Autres éléments du chapitre : dégrèvements au profit des Jeunes agriculteurs → difficile à évaluer en début d'exercice

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
287 K€

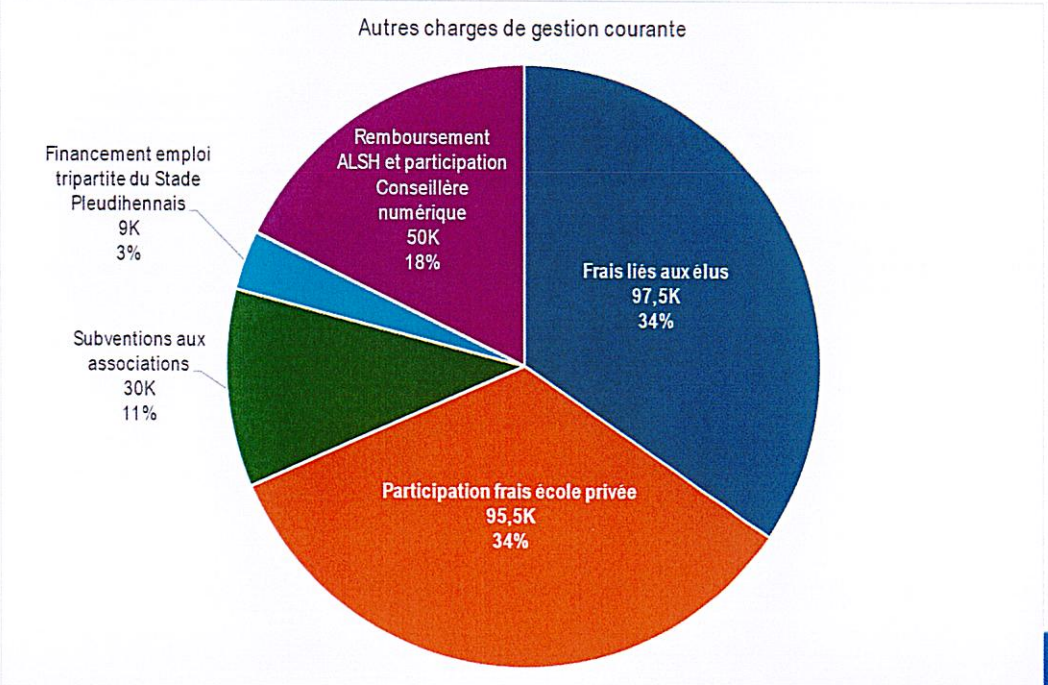
Autres charges de g° courante – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Autres charges	276	287	+ 11	+ 4,03 %

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026



FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

CHARGES FINANCIÈRES
35 K€

Charges financières – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Charges financières	50,5	35	- 15,5	- 29,9 %

- Rappel : les intérêts d'emprunt sont des dépenses de fonctionnement
- Pas d'emprunt levé depuis 2020
- 2 emprunts s'arrêtent en 2026 et un s'est arrêté en 2025

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
2,33 M €

Chapitre	Montant proposé
Charges à caractère général	850.530,00 €
Charges de personnel	1.101.740,00 €
Atténuations de produits	55.650,00 €
Autres charges de gestion courante	287.325,00 €
Total des dépenses de gestion courante	*2.295.248,00 €*
Charges financières	35.408,80 €
Dotations aux provisions et dépréciations	2.207,01 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2.332.856,81 €**

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
2,587 M

Chapitre	Montant proposé
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2.332.856,81 €
Virement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel)	238.569,15 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16.095,04 €
Total des dépenses de fonctionnement	**2.587.521,00 €**

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
2,59 MILLIONS €

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

ATTÉNUATIONS DE CHARGES

4 K€

Atténuations de charges – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Atténuations de charges	1	4	+ 4	+ 300 %

- Ce chapitre contient le remboursement des arrêts maladie par notre assureur statutaire → difficile à évaluer en début d'exercice

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

PRODUITS DES SERVICES

323,6 K€

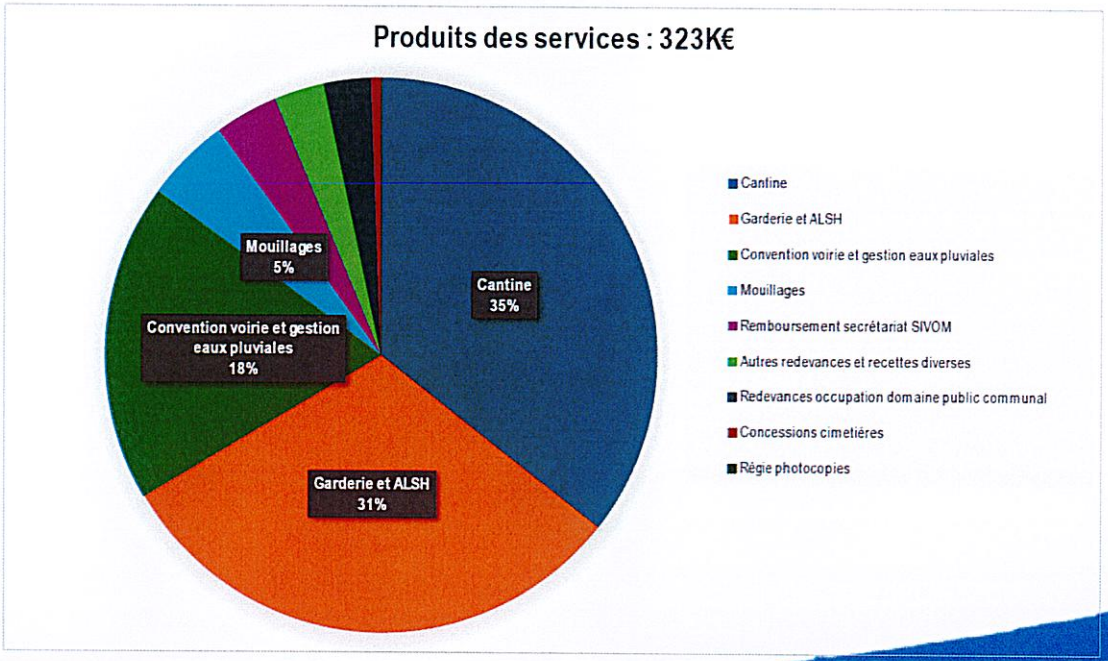
Produits des services – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Produits	334	323	- 11	- 3,22 %

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

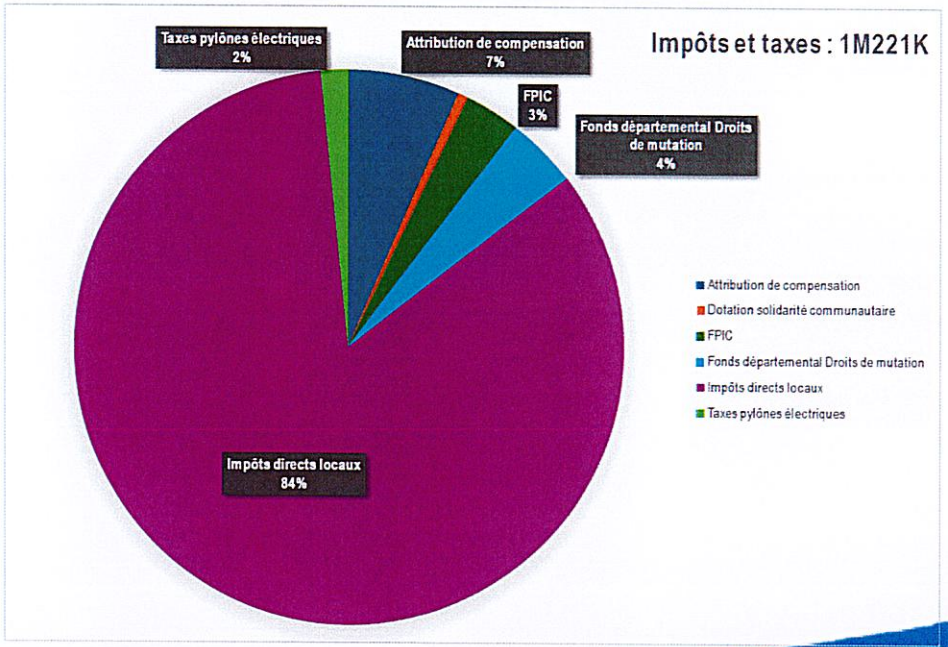


FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026



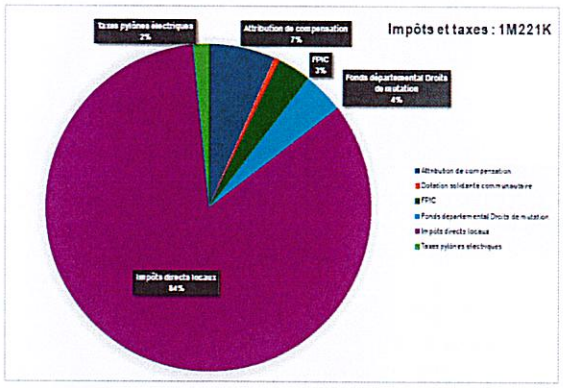
FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

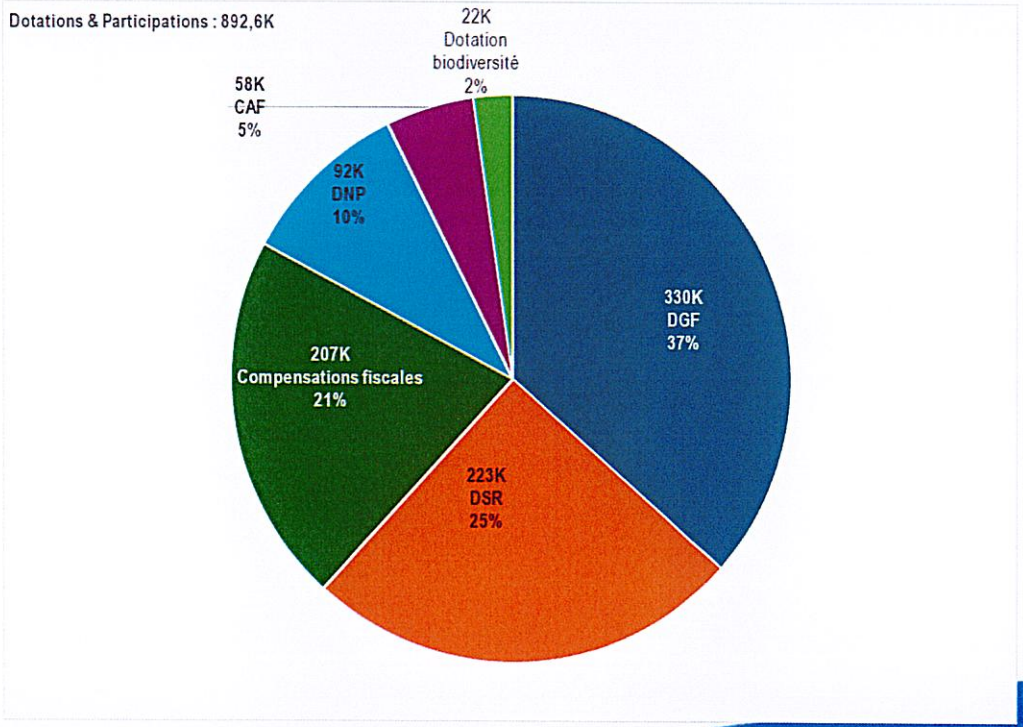


- Une augmentation du produit fiscal limitée : +29 K€
- Pas d'augmentation du taux communal d'imposition prévue

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7



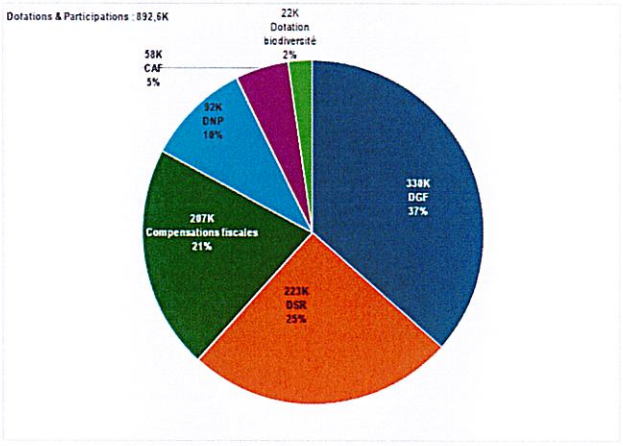
FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026



- Un chapitre en forte baisse (- 37 K€) : - 4,03 %
- La Dotation globale de fonctionnement et la Dotation nationale de Péréquation sont les plus impactées.

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
146 K€

Autres produits – en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Produits	136	146	+ 10	+ 7,35 %

- Les loyers représentent la majeure partie de ce chapitre.

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
2,587 M €

Chapitre	Montant proposé
Atténuations de charges	4.000,00 €
Produits des services	323.628,00 €
Impôts et taxes	177.424,00 €
Fiscalité locale	1.043.819,00 €
Dotations et participations	892.650,00 €
Autres produits de gestion courante	146.000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	**2.587.521,00 €**

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
254.664,19 €

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
3,162 M

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

Les opérations d'équipement

Opérations	Montants exprimés en €		
	Reports 2025	Crédits nouveaux 2026	*Crédits disponibles*
Achat d'équipements divers	1.921,55	2.378,00	*4.299,55*
Cantine	7.000,00	2.000,00	*9.000,00*
Eglise	5.494,86	0,00	*5.494,86*
Signalisation/Illuminations	1.333,99	0,00	*1.333,99*
Voirie	2.234,07	33.000,00	*35.234,07*
Eclairage public	0,00	2.500,00	*2.500,00*
Aménagements urbains	1.660,41	0,00	*1.660,41*
Cimetière	4.190,00	0,00	*4.190,00*
Ecole communale	0,00	4.031,00	*4.031,00*
Réserves foncières	11.000,00	0,00	*11.000,00*
Travaux bâtiments communaux	6.599,90	100.000,00	*106.599,90*

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

Les opérations d'équipement (suite)

Opérations	Montants exprimés en €		
	Reports 2025	Crédits nouveaux 2026	*Crédits disponibles*
Matériel roulant	646,40	0,00	*646,40*
Ateliers techniques	1.239.278,10	0,00	*1.239.278,10*
Aménagement rue de Dinan	361.879,73	0,00	*361.879,73*
Locaux Palet-Pétanque	65.000,00	4.000,00	*69.000,00*
Sacré Cœur - ALSH	9.506,05	0,00	*9.506,05*
Maison de santé	1.592,55	0,00	*1.592,55*
Robot-tonte	0,00	7.290,28	*7.290,28*
Cellule commerciale 20 rue de Dinan	0,00	200.000,00	*200.000,00*
Renouvellement terrain synthétique	0,00	605.394,00	*605.394,00*
Terrain des sports	0,00	13.000,00	*13.000,00*
Autres immobilisations	1.320,00	0,00	*1.320,00*
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT 2026	1.720.657,61	973.593,28	*2.694.250,89*

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE
272 K€

en K€	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution en K€	Evolution en %
Emprunts	300	272	- 28	- 9,27 %

- Rappel : le remboursement du capital des emprunts est une dépense d'investissement
- Pas d'emprunt levé depuis 2020
- 2 emprunts s'arrêtent en 2026 et un s'est arrêté en 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

2,966 M €

Chapitre	RAR	Crédits nouveaux
Immobilisations incorporelles	48.083,30 €	0,00 €
Subventions d'équipement	0,00 €	102.500,00 €
Immobilisations corporelles	171.369,10 €	15.699,28 €
Immobilisations en cours	1.501.205,21 €	855.394,00 €
Total des dépenses d'équipement	*1.720.657,61 €*	*973.593,28 €*
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	272.177,75 €
Total des dépenses réelles d'investissement	**1.720.657,61 €**	**1.245.771,03 €**

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

3,162 M €

Chapitre	RAR	Crédits nouveaux
Total des dépenses réelles d'investissement	1.720.657,61 €	1.245.771,03 €
Opérations patrimoniales		49.656,00 €
Total des dépenses d'investissement	**1.720.657,61 €**	**1.295.427,03 €**

- Le total des dépenses d'investissement correspond à la somme des restes à réaliser et des crédits nouveaux soit 3.016.084,64 €.
- Ce total doit être augmenté de 146.200,90 € correspondant au solde négatif de l'année 2025
- Le total des dépenses d'investissement cumulé : 3.162.285,54 €

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

RECETTES D'INVESTISSEMENT
3,162 M €

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT
1,309 M €

Chapitre	RAR	Crédits nouveaux
Subventions d'investissement	852.597,00 €	52.500,00 €
Emprunts et dettes assimilées	696.535,56 €	754.157,63 €
Total des recettes d'équipement	*1.549.132,56 €*	*806.657,63 €*
Dotations, fonds divers (sf 1068)		86.000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		416.175,16 €
Total des recettes réelles d'investissement	**1.549.132,56 €**	**1.308.832,79 €**

FINANCES

Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

RECETTES D'INVESTISSEMENT

3,162 M €

Chapitre	RAR	Crédits nouveaux
Total des recettes réelles	1.549.132,56 €	1.308.832,79 €
Virement de la section de fonctionnement		238.569,15 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections		19.095,04 €
Opérations patrimoniales		49.656,00 €
Total des recettes d'investissement	**1.549.132,56 €**	**1.613.152,98 €**

- L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement comprend le virement prévisionnel (238,5 K€) et les dotations aux amortissements (19 K€).
- Le total des recettes d'investissement correspond donc à la somme d[e] RAR et des crédits nouveaux soit 3,162 M €.

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Projet de délibération n° 7

BUDGET PRIMITIF 2026

Vue d'ensemble du budget primitif 2026

	Dépenses	Recettes
Crédits nouveaux en investissement	1.295.427,03 €	1.613.152,98 €
Restes à réaliser de 2025	1.720.657,61 €	1.549.132,56 €
Solde d'exécution 2025 reporté	146.200,90 €	
Total section d'investissement	**3.162.285,54 €**	**3.162.285,54 €**
Crédits de fonctionnement	2.587.521,00 €	2.587.521,00 €
Total Section de fonctionnement	**2.587.521,00 €**	**2.587.521,00 €**
TOTAL DU BUDGET	**5.749.806,54 €**	**5.749.806,54 €**

FINANCES — Pleudihen sur Rance

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Délibération n°2026-04-21

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Finances
Taux de fiscalité 2026

VU l'article 1639 A du Code général des impôts,

VU l'article 1640 G.-1.-1 du Code général des impôts,

VU l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2026,

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents moins deux abstentions (Mme ROQUES et M. GOUBLY),

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition au titre de la fiscalité directe locale,

VOTE les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,91%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,37%
- Taxe d'habitation : 12,10%

Le produit fiscal attendu est de 1.231.155 €.

Délibération n°2026-04-22

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Finances
Commission d'Appel d'offres : constitution

Dans les communes de moins de 3.500 habitants, l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou de son représentants, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Une liste unique est proposée après appel à candidature au sein du conseil municipal.

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

VU l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

DESIGNE les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

1. Jean-François HULAUD
2. Bernard OGER
3. Laurent DURNERIN

Membres suppléants :

1. Bénédicte ROQUES
2. Jean-Claude MARIE
3. Marie-Pierre LEROUX

Aménagement rue de Dinan :
Travaux de création d'une cellule commerciale au 20, rue de Dinan

Jean-François HULAUD, Premier adjoint aux Travaux et au SIVOM, et Bernard OGER, Adjoint aux Finances et Affaires générales, informent les élus qu'un appel d'offres va être lancé pour les travaux d'aménagement de la place et de la rue de Dinan. Par ailleurs, ils indiquent attendre le retour de l'architecte du futur boucher qui s'installera au 20, rue de Dinan et dont les travaux de curage et de cloisonnement seront pris en charge par la Commune. M. le Maire rappelle que bien qu'inscrits au budget, ces travaux et les devis afférents seront soumis au Conseil municipal pour approbation.

(Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération)

Délibération n°2026-04-23

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Finances
Acquisition d'un robot-tonte

Monsieur Bernard OGER, Adjoint aux Finances et aux Affaires générales, présente les trois propositions de robot-tonte permettant l'entretien du terrain de football.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 2.500 € sera accordée par Dinan Agglomération dans le cadre du « défi Val-vert ».

	Ets MAZE *Taden*	**Rance Motoculture** *Pleudihen-sur-Rance*	**Jardiman** *Quévert*
Montant HT	6.277,00 €	6.075,23 €	6.915,95 €
Montant TTC	7.532,40 €	7.290,28 €	8.299,14 €

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

DECIDE d'acquérir un robot-tonte auprès de l'entreprise Rance Motoculture de Pleudihen-sur-Rance pour un montant de 6.075,23 € HT,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le devis et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération n°2026-04-24

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Affaires générales
Désignation des membres du comité syndical du SIVOM Le Rocher des 3 communes

Monsieur Bernard OGER, Adjoint aux Finances et aux Affaires générales, présente les trois propositions de robot-tonte permettant l'entretien du terrain de football.

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat intercommunal à Vocation multiple du Rocher a été créé en 1984 à l'initiative des maires des communes de Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen et La Vicomte-sur-Rance dans le but de mutualiser l'action des trois communes dans l'entretien des voiries (routes, talus, fossés, ...). Il intervient désormais également dans d'autres domaines comme la maçonnerie ou la réhabilitation de lavoirs historiques.

En 2016, le préfet des Côtes-d'Armor a voulu dissoudre le syndicat à la suite de l'adoption de la loi NOTRe qui prévoyait la création de grandes intercommunalités. Grâce à la ténacité des élus de l'époque dont Michel VASPART, le SIVOM a été maintenu permettant une meilleure souplesse et réactivité dans ses actions.

Chaque commune membre dispose de 4 membres titulaires et 4 suppléants.

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE les personnes suivantes pour siéger au sein du comité syndical du SIVOM du Rocher :

Membres titulaires :

4. David BOIXIERE
5. Jean-François HULAUD
6. Bernard OGER
7. Christelle LEMARCHAND

Membres suppléants :

4. Nicolas GOUBLY
5. Jean-Claude MARIE
6. Marie-Pierre LEROUX
7. Azéline VAUDELET

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Délibération n°2026-04-25

Membres en exercice : 23 – Présents : 20 – Absents : 3 – Pouvoirs : 3

Affaires générales
Désignation des membres d'un correspondant incendie et secours

Monsieur Jérôme GUINARD rappelle les dispositions de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure relatif au correspondant incendie et secours qui a été créé par l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels :

« Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :
-participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune ;
-concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
-concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
-concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence. »

Teneur des discussions :
La délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DESIGNE Monsieur Jérôme GUINARD comme correspondant incendie et secours,

AUTORISE le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Déploiement de la fibre

Bernard OGER, Adjoint aux Finances et Affaires générales, indique que le réseau de fibre optique va être ouvert à la commercialisation pour les foyers raccordés. L'ensemble des habitations et entreprises pleudihennaises seront raccordés pour début août. Les Pleudihennais pourront savoir s'ils sont raccordés en se connectant à l'adresse suivante : https://www.megalis.bretagne.bzh/bretagne-tres-haut-debit-mon-eligibilite-a-la-fibre-optique-suivre-lavancee-des-travaux/ (renseigner : 22690 Pleudihen-sur-Rance).

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260526-DE

Bibliothèque

M. le Maire indique que Madame Solenn GUIHEUX va commencer le 4 mai afin de remplacer Alexandra GAILLARD en tant que responsable de la bibliothèque.

Travaux rue de Dinan

M. le Maire confirme qu'une réunion publique de présentation du projet d'aménagement sera programmée avant l'été.

Situation de la station d'épuration de Pleudihen-sur-Rance

Bénédicte ROQUES indique avoir pris connaissance d'un arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement relative à la création du lotissement de Plouzon. Elle souhaite qu'un point soit fait sur la gestion des eaux pluviales et usées et sur le dimensionnement de la station d'épuration, avec une étude des impacts environnementaux et économiques.

M. le Maire lui indique que cette situation n'est pas nouvelle et fait l'objet d'échanges entre la Préfecture, Dinan Agglomération (qui gère la station) et la Commune depuis de nombreuses années. Des difficultés étaient nées en raison de problématiques de surcharges ponctuelles liées à l'activité d'un industriel de la commune, ce qui avait limité les possibilités de construction pendant quelques années. Après les travaux réalisés par cet industriel, les services préfectoraux ont reclassé la commune qui peut désormais retrouver sa capacité de construire. Le lotisseur ACANTHE est parfaitement informé de cette situation et Dinan Agglomération doit réaliser les travaux d'adaptation nécessaires dans les meilleurs délais.

INFORMATIONS SUR LES PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

- Samedi 25 et Dimanche 26 avril : Fête du printemps au boulodrome
- Dimanche 26 avril à 10h45 : cérémonie en hommage aux victimes et héros de la Déportation à la stèle Louis Sellin
- Vendredi 1er mai : tournoi féminin organisé par le Stade Pleudihennais
- Samedi 2 mai à 20h : théâtre musical « L'idole des moins jeunes » organisé par Les Amis du Patrimoine à la Salle des Fêtes
- Dimanche 3 mai : vide-grenier des Sapeurs-Pompiers
- Jeudi 7 mai à 19h : Commission Mobilités douces
- Vendredi 8 mai à 11h45 : cérémonie de commémoration de la Victoire de 1945 au Monument aux morts

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Fin de séance : 22h15
Date du prochain Conseil municipal : Jeudi 21 mai 2026 précédé d'une visite de la future place de la Rue de Dinan

Fin du procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2026